



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

07/11/2024

Date d'affichage

07/11/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

21/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BERTOLUTTI Didier donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sandrine RAGUET

2024-082 : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2025.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 572 610,06 Euros
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 143 152,51 € (25% x 572 610,06 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget primitif 2024	Ouverture de crédits en 2025
21	Immobilisations corporelles	572 610,06 €	143 152,51 €
Total			143 152,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

